

Subvention

ANS

pour ton

association



BRETAGNE



# Sommaire

1 Cadre général

2 Actions éligibles

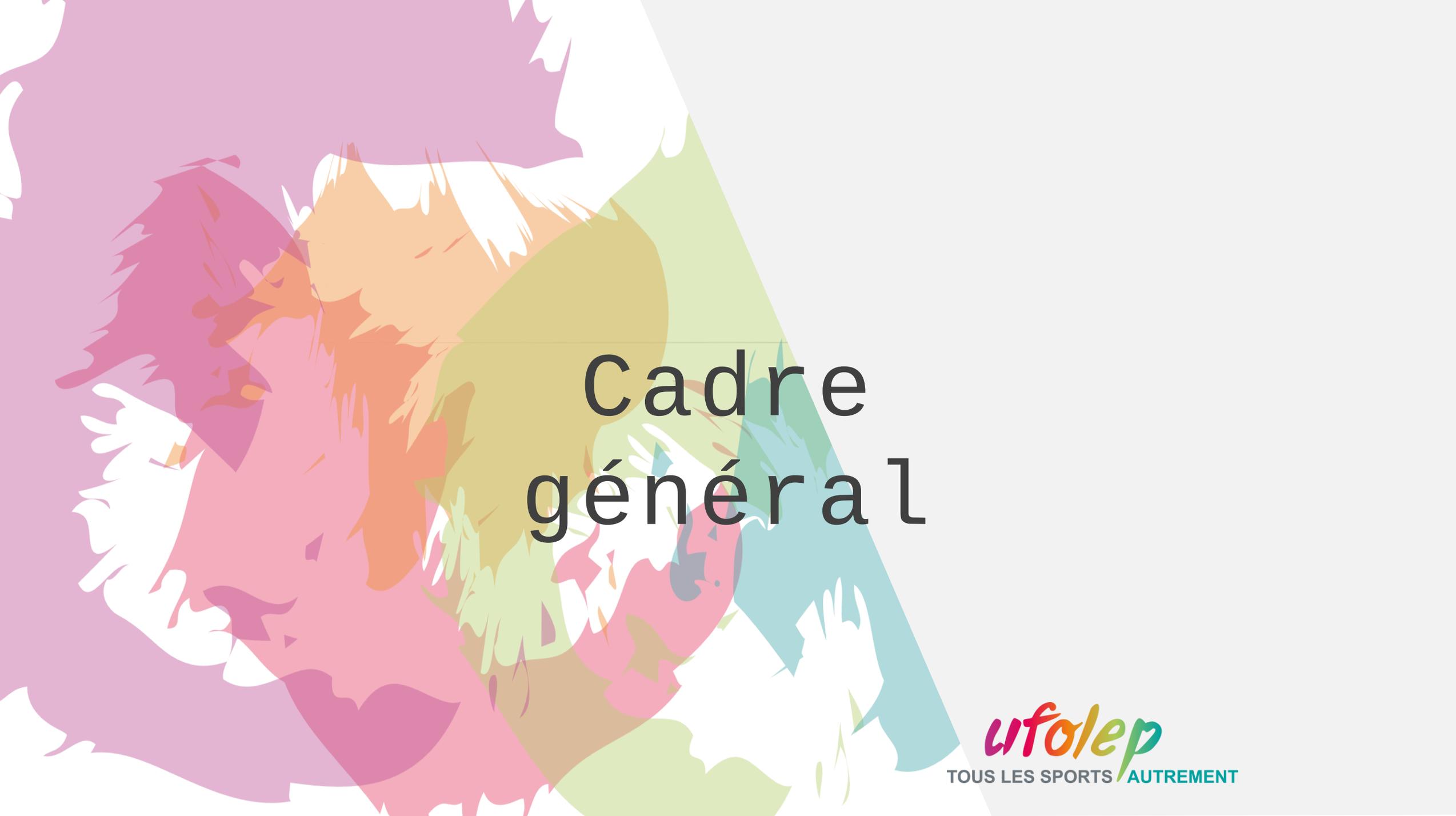
3 Informations pratiques

re

4 Bilan actions financées

5 ~~2022~~ Calendrier 2023

6 Contacts



# Cadre général

# Contexte

2019

Création de l'agence nationale du sport (ANS) et mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF)

2020

Création de la commission nationale ANS de l'UFOLEP pour organiser la gestion des crédits des PSF

2021

906 actions soutenues par l'ANS  
Attribution de 2,5 M€ dont plus de 469 000€ de plan de relance



2022

Plus de 900 actions soutenues par l'ANS via une enveloppe de 2,3 M€

2023

Attribution d'une enveloppe de 2172500 € pour les comités et clubs affiliés à l'UFOLEP



# Objectifs

Augmentation de la part réservée aux clubs par rapport à 2021

*Rappel de l'objectif d'au moins 50% des crédits vers les clubs pour 2024*

Augmentation des actions par les clubs vers les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) / Zones de Revitalisation Rurales

Sanctuarisation des crédits envers les territoires d'Outre-mer

Priorisation des actions sur le dispositif ministériel « Savoir rouler à vélo » (SRAV)

Procédure de dépôt des bilans dématérialisée via Le Compte Association



# Conditions d'éligibilité

Le dépôt des dossiers sur  
[« Le compte asso »](#)

Bilan des actions à envoyer avant  
toute nouvelle demande

Avoir un minimum de 10  
adhérent.e.s UFOLEP au sein  
de l'association lors du dépôt

Fédérer à l'UFOLEP tout le  
public touché lors de la  
demande de subvention

Être affilié à l'UFOLEP tout  
au long de la mise en  
œuvre de l'action

Le montant maximal de la subvention est fixé selon le  
barème suivant :

-10 à 20 adhésions\* = 1 500€ maximum

-21 à 40 adhésions\* = 3 000€ maximum

-41 à 60 adhésions\* = 5 000€ maximum

-61 et plus = pas de plafond

\* à l'Ufolep par association

2022

Crédits

2023

territoriaux



Montant de l'enveloppe territoriale

160 000 €



Développement des pratiques

38%

Promotion du sport santé

27%

Développement éthique et de la citoyenneté

35%



Montant de l'enveloppe territoriale

152 000 €



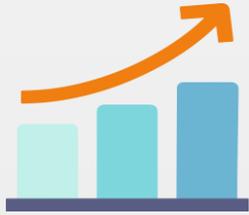
Critère de répartition et/ou d'éligibilité spécifique

- Nombre d'actions possibles en fonction du nombre d'adhérent.es
- 1 action supplémentaire si en lien avec un comité
- Cf Note d'orientation



# Actions éligibles

# Priorités fédérales



## Développement de la pratique

- Education par le sport
- Vie sportive
- Multisports adultes
- Plan vélo
- Activités de la forme
- Femmes et sports
- Sport senior



## Promotion du sport santé

- A mon rythme
- Ufo sport sante société (Ufo3s)
- Autres projets santé



## Développement de l'éthique et de la Citoyenneté

- Evènementiel sportif
- Ufostreet
- Playa tour
- Formation fédérale
- Projet/séjour socio sportif
- Secourisme

# Développement de la pratique





# Education par le sport

UfoBaby

Ecole Multisports

Ecole Multisports De Pleine Nature

L'UFOLEP offre aux enfants un éveil à la pratique sportive dans un cadre associatif appelé « Ufo baby », « Ecoles multisports » pour découvrir des activités physiques. La démarche éducative et ludique permet d'appréhender par le jeu et le plaisir, la multi-activité à travers des

motricité, de coordination et de





# Multisports Adultes

Plusieurs thèmes possibles

comme :

- Développement du multisport pour les adultes
- Création de sections multisports





# Vie Sportive

Plusieurs thèmes possibles comme :

- **Accueil et développement de nouvelles pratiques / sports innovants**
- **Conquête et fidélisation des pratiquants**
- **Sécurisation des pratiques**





# Plan vélo

Kid Bike  
Savoir Rouler Á Vélo  
Ensemble Á Vélo

Ces dispositifs sont la réponse de l'UFOLEP et de l'Etat aux nombreux enjeux sociétaux autour de la pratique du vélo :  
mobilité (aller à l'école, au club de sport, ...), accès à une pratique sportive, lutte contre la sédentarité, éducation à la

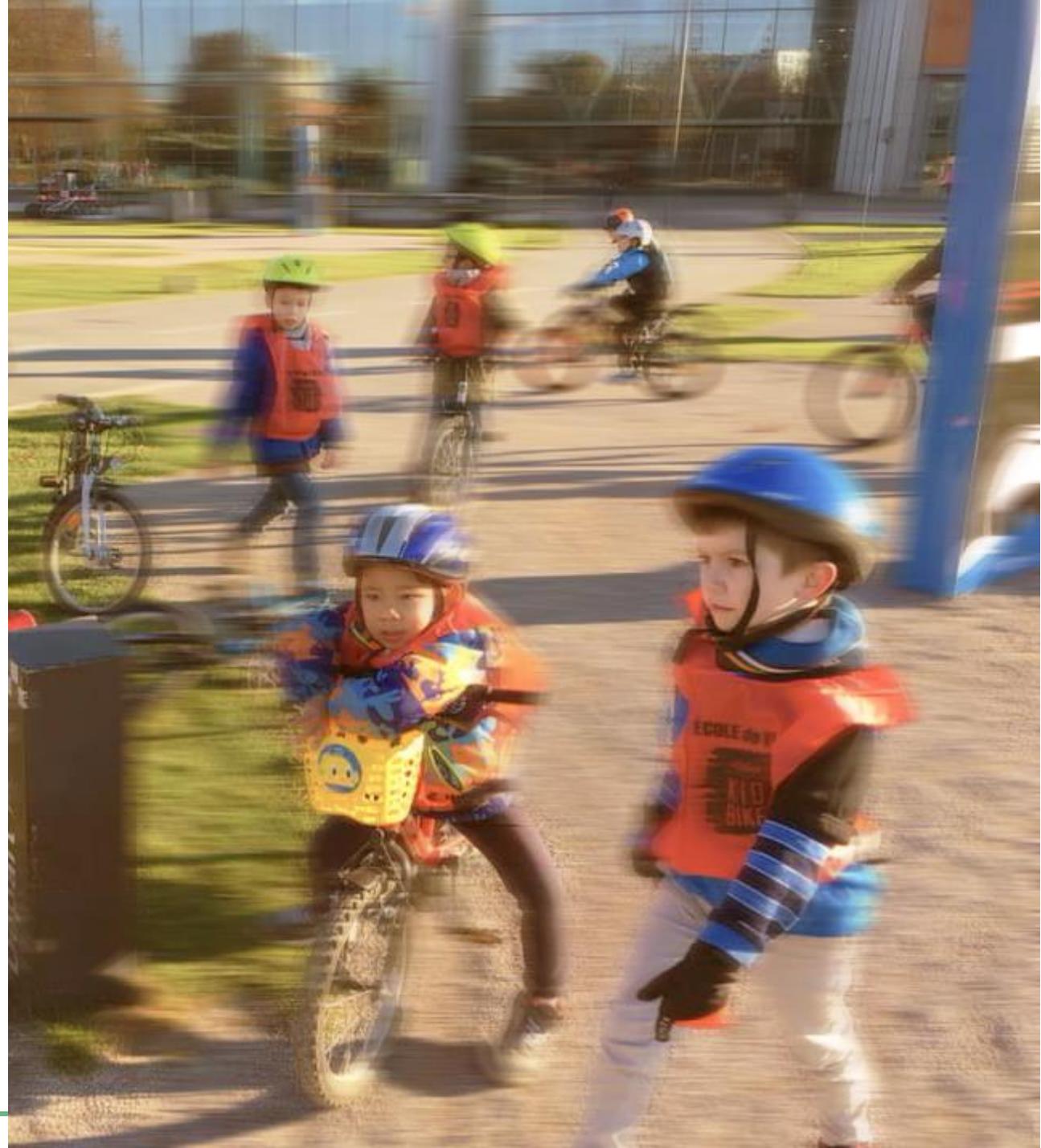
curité routière, respect

l'environnement

à vélo

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT





# Activités de la Forme

Les activités de la forme sont un enjeu fédératif majeur pour la fédération, à travers la fidélisation des pratiquant.e.s,



ufolep  
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT  
**WEEK AND  
ZEN**  
INSCRIVEZ-VOUS



## Femmes et sport

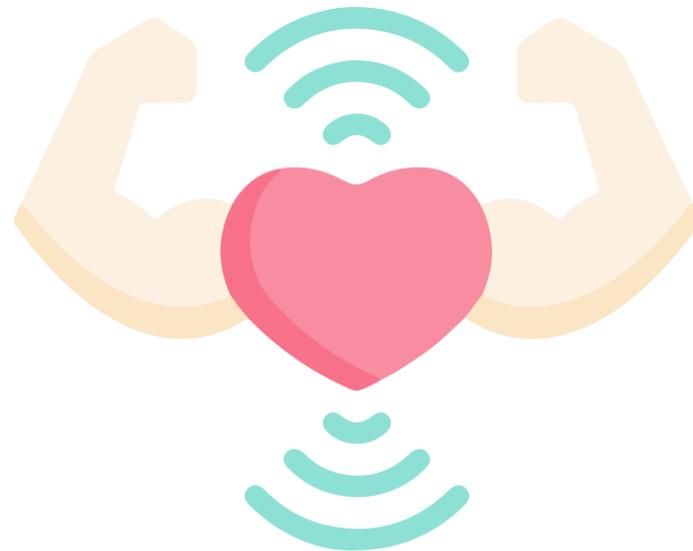
Construit dans le cadre d'une démarche globale, Toutes Sportives accompagne : La féminisation des postes cadres et dirigeants, la formation des acteur-ric-e-s issu-e-s du monde du sport, le changement culturel et la lutte contre les stéréotypes de genre, la lutte contre les violences faites aux femmes, la féminisation des activités sportives, la réduction des inégalités de santé et le bien-être. [Plus d'infos](#)



# Sport sénior

Le projet SENIOR UFOLEP s'adresse à **4 publics cibles** tels les licencié.e.s actuels, les séniors actifs en activité professionnelle, les retraité.e.s autonomes et les séniors pris en charge et/ou dépendants. [Plus d'infos ici](#)

Sport  
Santé





## A Mon Rythme (AMR)

Au travers d'activités physiques et sportives, de relaxation notamment, et d'espaces de sensibilisation à la citoyenneté, à l'autonomie à travers la nutrition et l'hydratation, le dispositif A Mon Rythme propose à tous les publics un

**accompagnement global, de la sensibilisation à la prise en charge individualisée.**

L'UFOLEP s'engage ainsi à accompagner et soutenir les initiatives visant à prévenir

**les dangers et les risques liés à la sédentarité** (prévention primaire) et

l'accompagnement et le suivi des personnes ayant une affection de longue durée

(prévention secondaire) ou une pathologie et relevant de la prescription médicale

d'activité physique.

[Plus d'infos ici](#)

**A Mon  
Rythme**  
*je cultive mon bien-être*





## Espace UFOLEP UF03S

L'UFOLEP a toujours défendu l'idée d'un sport et de l'activité physique comme facteur de santé, de bien-être et d'épanouissement personnel. Devenue priorité nationale, la thématique du « **Bien Être Actif** » conduit l'UFOLEP à exprimer sa volonté de **faciliter l'accès de tous les publics à une pratique adaptée** en déployant un dispositif de Maisons UFOLEP Sport Santé Société®, à destination des publics et des territoires les





# Développement de l'éthique et de la citoyenneté





# Événementiel sportif

Chaque année,  
l'UFOLEP organise  
plusieurs milliers de  
**manifestations  
sportives**  
**(Compétitions  
sportives, tournois,  
fête du club ou des  
associations, ...)** sur

tout



aire





# UFO STREET

L'UFO STREET comprend une série d'évènements locaux sur la France entière, se déroulant sur les « city stades » et complexes multisports de proximité du territoire. Le concept est de proposer des RDV sportifs, tournois, des animations, démonstrations et initiations sportives afin d'accueillir des jeunes, enfants et adolescents affiliés ou non à l'UFOLEP, s'appuyant prioritairement sur les activités en lien avec l'environnement des cultures dites urbaines (football sur espace réduit, capac Breakdance,

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT



**UFO  
STREET**



## PLAYA TOUR

L'UFOLEP PLAYA TOUR est un événement multisports itinérant sur toute la France qui se déroule sur la période estivale (de fin mai à fin août), se traduisant par l'aménagement d'espaces multisports et culturels éphémères sur les littoraux, parcs et plans d'eau intérieur au territoire, ruraux comme urbains. Il propose, en direction de tous les publics, affiliés ou non à l'UFOLEP, des animations, démonstrations et initiations sportives.

[Plus d'infos ici](#)





## Formation

La formation fédérale s'adresse aux **dirigeant.e.s**, **encadrant.e.s** et **officiels**, à travers des sessions spécifiques . [Plus d'infos ici](#)



## Projet Socio-Sportif

Pour des projets autour des **publics issus des territoires prioritaires** mais également des séjours socio-sportifs [Plus d'infos ici](#)



## Secourisme

Nos sensibilisations et **formations** aux **gestes de premiers secours** doivent nous préparer à réagir face à des situations de la vie quotidienne, malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Elles illustrent et confortent la dimension citoyenne inscrite dans les projets et les engagements de l'UFOLEP et de la Ligue de



## Actions non éligibles

→ Frais de fonctionnement

→ Actions se déroulant sur le temps scolaire (USEP)

→ Acquisition de matériel en dehors de

*ufolep*  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

tout projet et d'un





# Informations pratiques et outils

# Ressources

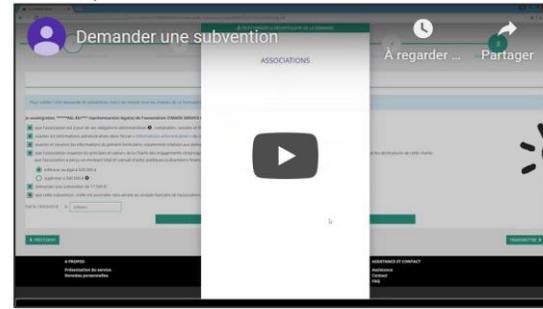
## Créer son compte

- Création du compte et ajout de votre/vos association-s dans le compte



## Déposer sa demande

- Saisie et dépôt d'une demande de subvention



## Projet Sportif Fédéral



## Guides utilisateurs du compte asso



### LE COMPTE ASSO

MANUEL UTILISATEUR

Ce guide est destiné aux structures désireuses d'effectuer une demande de subvention au titre des crédits déconcentrés (instruits au plan territorial ou dans le cadre des projets sportifs fédéraux) de l'Agence nationale du Sport.

Il reprend, pour chaque page, les éléments à compléter par l'association.

Il permet, en cas de blocage(s), de trouver la solution adéquate.

Il comporte de nombreux points d'attention ainsi que des conseils pour que l'association puisse mener à bien sa démarche.

## Aide pour comprendre les pièces à joindre



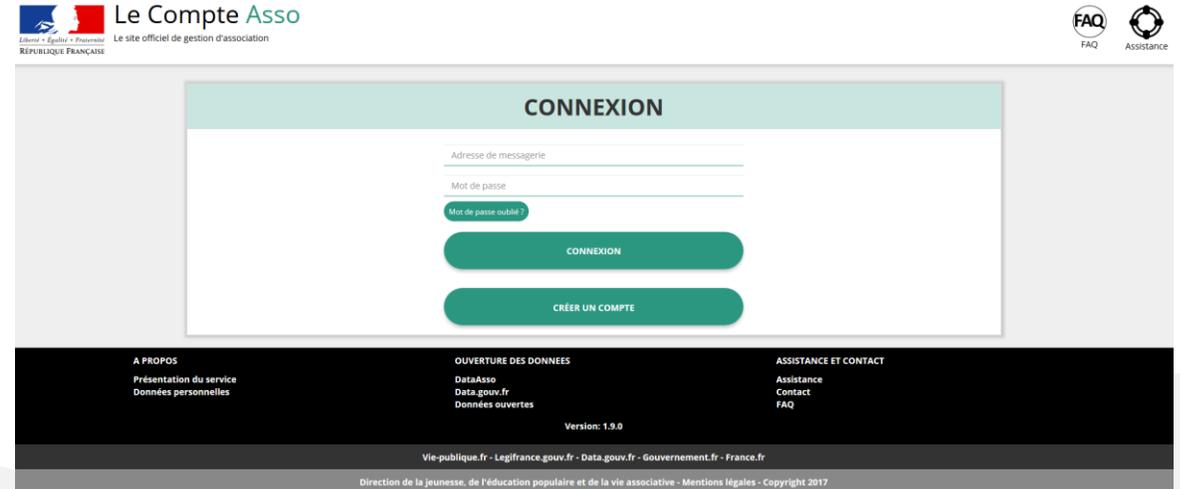
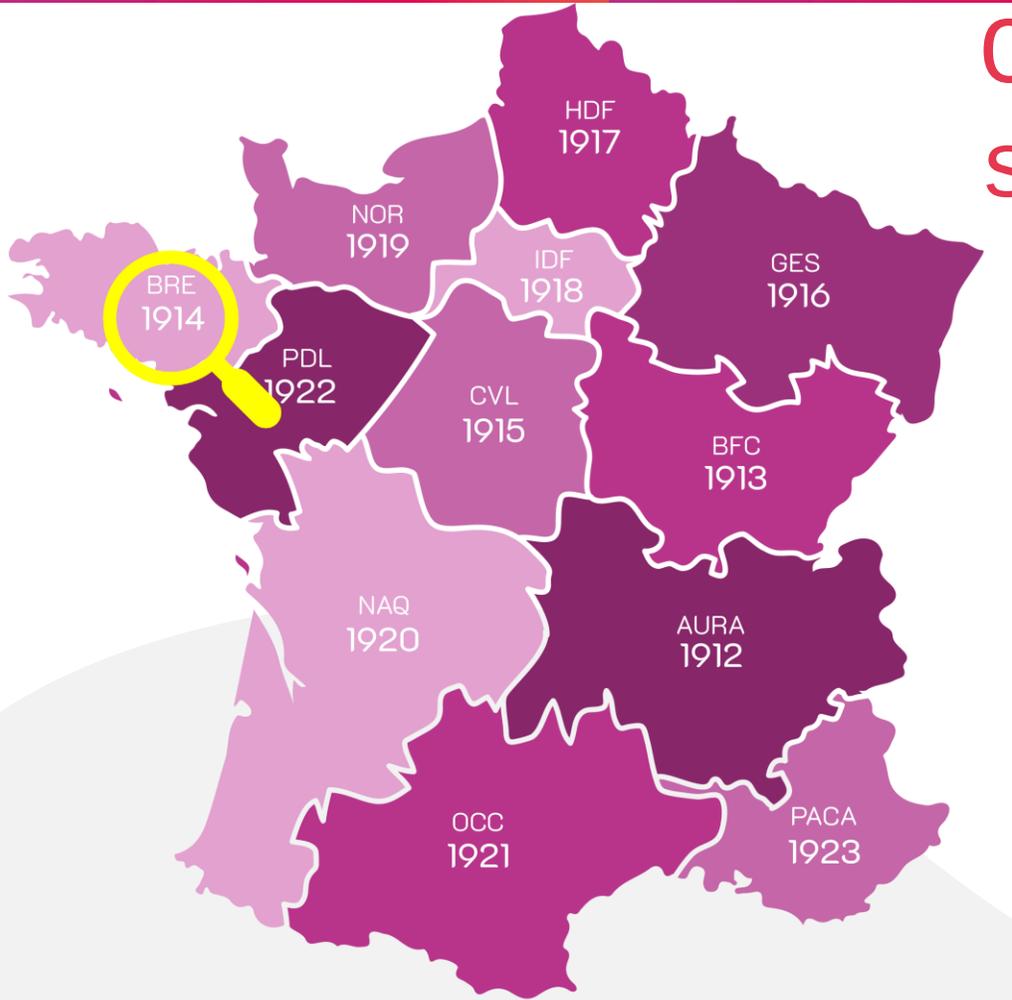
*Si vous avez la moindre question contactez-moi !*

# Code fiche subvention

L'ouverture du « Le compte asso » est prévu du **27 mars 2023** au **14 mai 2023**

- Chaque région dispose d'une fiche avec un numéro spécifique qu'il faut connaître

Lien compte asso



# Outils

## Note d'orientation bzh



### Note d'orientation 2023 Ufolep Bretagne

#### 1- Temporalité des commissions territoriales

La composition de la commission territoriale est validée pour 2022-2023.

	Titulaire	Suppléant
UFOLEP 22	Gwendal Savé	Bernard Pouget
UFOLEP 29	Olivier Rabin	Eliane Brunstein
UFOLEP 35	Nicolas Bechu	Olivier Certenais
UFOLEP 56	Cyril Bernard	Jean-Luc Monnier
COORDONNATEUR.TRICE TERRITORIAL.E	Gaëlle Arzur	Jean-Gilles Justin
REFERENTS NATIONAUX	Adil El Ouadehe	Catherine Berrit-Sauvage

#### 2- Eligibilité des dossiers de demande de subvention

En complément des exigences de l'agence nationale du sport (ANS) et de l'adéquation des projets au projet sportif fédéral (PSF) de l'UFOLEP, les dossiers présentés par les associations devront répondre aux critères suivants :

A - Les projets doivent être portés par des associations sportives affiliées à l'UFOLEP, pendant toute la durée de l'action,

B - Pour toute 1<sup>ère</sup> demande de subvention, un minimum de 10 adhérent.e.s (à savoir des licencié.e.s et/ou UFOPASS) auprès de l'UFOLEP, est exigé au moment du dépôt de dossier.

C - Les montants accordés seront plafonnés selon le barème suivant : (selon le nombre d'adhérent.e.s 2021-2022 (ou 2022-2023 en cas de création d'association ou de 1<sup>ère</sup> affiliation)

10 à 20 adhésions : 1500 euros maximum de subvention  
21 à 40 adhésions : 3000 euros maximum de subvention  
41 à 60 adhésions : 5000 euros maximum de subvention

## Fiche Mémo ANS - PSF



### MEMO ANS/PSF BRETAGNE



DATE LIMITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER = 14 mai 2023

#### Dates clés

28 mars 2023 : Ouverture de la fiche de subvention Bretagne  
14 mai 2023 : Date limite de dépôt des dossiers  
20 Juin 2023 : Commission territoriale Bretagne  
11 Juillet 2023 : Commission Nationale

#### Recevabilité administrative : pièces à joindre sur LCA

- Projet associatif ou projet de développement
- Budget prévisionnel de l'année en cours
- Compte rendu d'AG détaillé (= compte rendu d'activité)
- Bilan financier et compte de résultat N-1
- Compte(s) rendu(s) des dernières actions financées
- Liste des dirigeants (= comité directeur ou conseil d'administration)
- Statuts
- RIB
- Si le représentant légal ne signe pas le dossier, le pouvoir au signataire

**Les dossiers incomplets ou avec des pièces téléchargées inadéquates ne seront pas instruits**

#### Projets éligibles :

-Les comités départementaux pourront déposer 3 actions maximum (hors emploi). Tout comité pourra ajouter une fiche action supplémentaire, si cette action est menée en collaboration avec une association affiliée.

-Les clubs pourront déposer un nombre d'actions maximum (hors emploi) selon le nombre d'adhérents 2021-2022 (ou 2022-2023 en cas de création d'association ou de 1<sup>ère</sup> affiliation)

10 à 50 adhérent.e.s : 2 actions maximum      51 à 200 adhérent.e.s : 3 actions maximum  
201 à 500 adhérent.e.s : 4 actions maximum      501 à 1500 adhérent.e.s : 5 actions maximum

#### Dossier à saisir OBLIGATOIREMENT sur « le compte association »

Connexion au service :  
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Sélectionnez : "Créer un compte" et suivez la démarche

#### Lors de la saisie de la subvention

Saisir : Code **1914** et ne remplissez aucun autre champ.

Cliquez sur la fiche Ufolep Bretagne dans le tableau de résultats de la recherche

Vous pouvez alors suivre la procédure et saisir votre dossier en ligne.

Lien : [www.cr.ufolep.org/bretagne](http://www.cr.ufolep.org/bretagne)



Bilan des  
actions  
financées  
en 2022

# Scénarii pour le compte-

## ACTION TERMINÉE

1/ Complétude du compte-rendu  
comme indiqué dans [le guide](#)

2/ Intégrer les pièces justificatives  
comme indiqué dans le guide

3/ Attestations et transmission de  
l'évaluation de l'ensemble du dossier\*

## ACTION NON REALISÉE

1/ Saisir dans le CRF que le projet n'a  
pas été réalisé

2/ Pas de pièce justificative à  
transmettre

3/ Attestations et transmission de  
l'évaluation de l'ensemble du dossier\*

\*La transmission de l'évaluation du dossier subventionné en N-1 se fait de manière concomitante au dépôt de la demande de subvention de l'année N.

# Ressources

## Guides utilisateurs du compte asso



### LE COMPTE ASSO

MANUEL UTILISATEUR

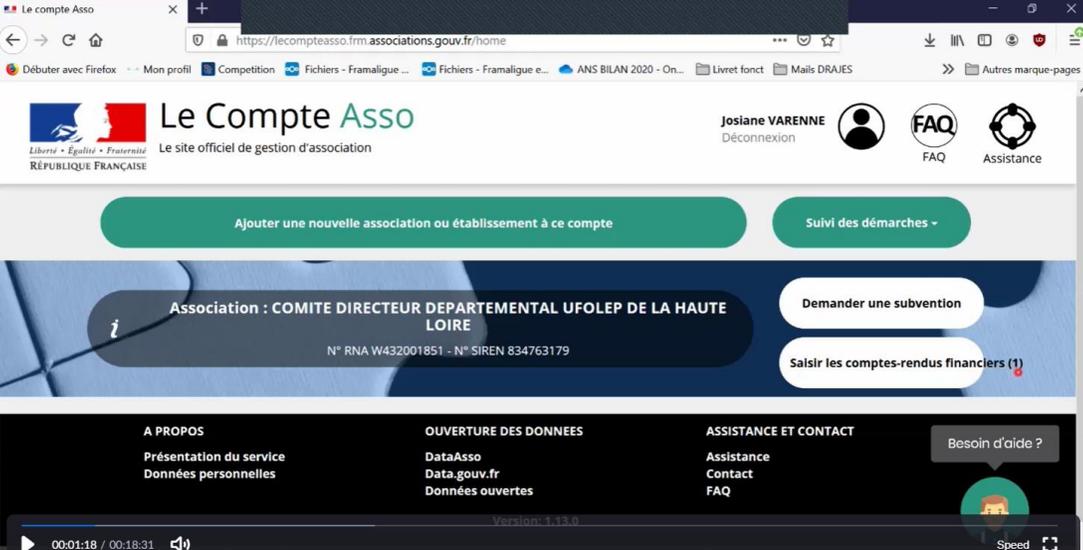
Ce guide est destiné aux structures désireuses d'effectuer une demande de subvention au titre des crédits déconcentrés (instruits au plan territorial ou dans le cadre des projets sportifs fédéraux) de l'Agence nationale du Sport.

Il reprend, pour chaque page, les éléments à compléter par l'association.

Il permet, en cas de blocage(s), de trouver la solution adéquate.

Il comporte de nombreux points d'attention ainsi que des conseils pour que l'association puisse mener à bien sa démarche.

## Faire son bilan



*Si vous avez la moindre question contactez-moi !*

Mise en œuvre  
de l'action

# Points de vigilance lors du bilan

Objectifs atteints au  
regard de des  
indicateurs utilisés?

Informations  
administrati  
ves

ves

Nombre de  
personnes  
bénéficiaires

Dates et lieux de la  
réalisation de votre  
action

L'association doit  
rappeler le titre de  
l'action tel qu'il  
est présenté dans le  
dossier de demande de  
subvention initial et

**résumer la  
réalisation de  
l'action** (ce qu'il  
s'est passé)

L'association doit  
indiquer le **nombre  
de personnes** exact  
**touchées** par  
l'action et **leur  
profils**  
(bénévoles,  
salarié.e.s.

Si l'action se ventilait  
en plusieurs sessions,  
l'association doit  
préciser les dates et  
lieux ainsi que la durée  
en jours ou en heures de  
chaque session. Ce sont  
ces informations qui  
permettront de **vérifier**

L'association doit  
**décrire l'évaluation  
qualitative et  
quantitative** de  
l'action réalisée  
(rappel des objectifs  
initiaux, des critères  
d'évaluation et  
indicateurs utilisés,  
des modalités  
d'évaluation utilisées)

Données qui  
permettent aux  
fédérations de  
**relier le compte  
rendu au dossier  
de demande de  
subvention  
initial**

## Subvention Agence Nationale du Sport / PSF

La subvention Agence Nationale du Sport/PSF (prévisionnelle comme réalisée) doit apparaître dans la rubrique « 74

## Contribution volontaire

Seules les associations disposants d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs

## Exercice

L'Association doit indiquer l'exercice concerné (à quoi correspond l'exercice au cours duquel la subvention Agence Nationale du Sport / PSF a été attribuée)

## Prévision / Réalisation

Charges et des produits que l'asso a indiqué dans le budget prévisionnel de l'action du dossier de demande de subvention initial, L'association indique dans les colonnes « réalisations » des charges et des produits qu'elle a réellement obtenu et dépensé

## Sous totaux, totaux et pourcentages

Si l'association remplit toutes les colonnes demandées ( prévision / réalisation ), le calcul des totaux , sous totaux et des pourcentages ( réalisation / prévision et subvention / totaux des produits ) se fait

Points finances  
lors du bilan

## Ecart

L'association explique les différences de montants constatés entre la colonne « prévision » et « réalisation » qu'elles soient positives ou négatives et leur impact éventuel sur la réalisation de l'action

## Points financiers lors du bilan (Suite)

## Contribution volontaire

Seules les associations disposants d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs budgets et comptes

## Règles de réparation

Si l'association a mentionné des charges indirectes et des ressources propres affectées à l'action, elle doit expliquer dans ce paragraphe quelle part ou quel pourcentage elle a utilisé pour répartir ces charges de fonctionnement sur les ressources propres

## Observation

S

Toute autre information ou remarque qui permettra de mieux comprendre le bilan ou le compte-rendu de l'association

## Envoi

L'envoi du bilan se fait via le compte association avec la possibilité de retrouver son dossier à tout moment dans son espace



# Calendrier 2023

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

28/03/23



Commission  
territoriale  
ANS n°1

28/03/23



Lancement  
dates dépôt

14/05/23



Date limite de dépôt  
des dossiers sur  
Le compte  
association

20/06/23



Commission  
territoriale  
ANS n°2

11/07/23



Commission  
nationale ANS

# Calendrier de la région Bretagne

Notification  
d'attribution ou  
refus des  
subventions

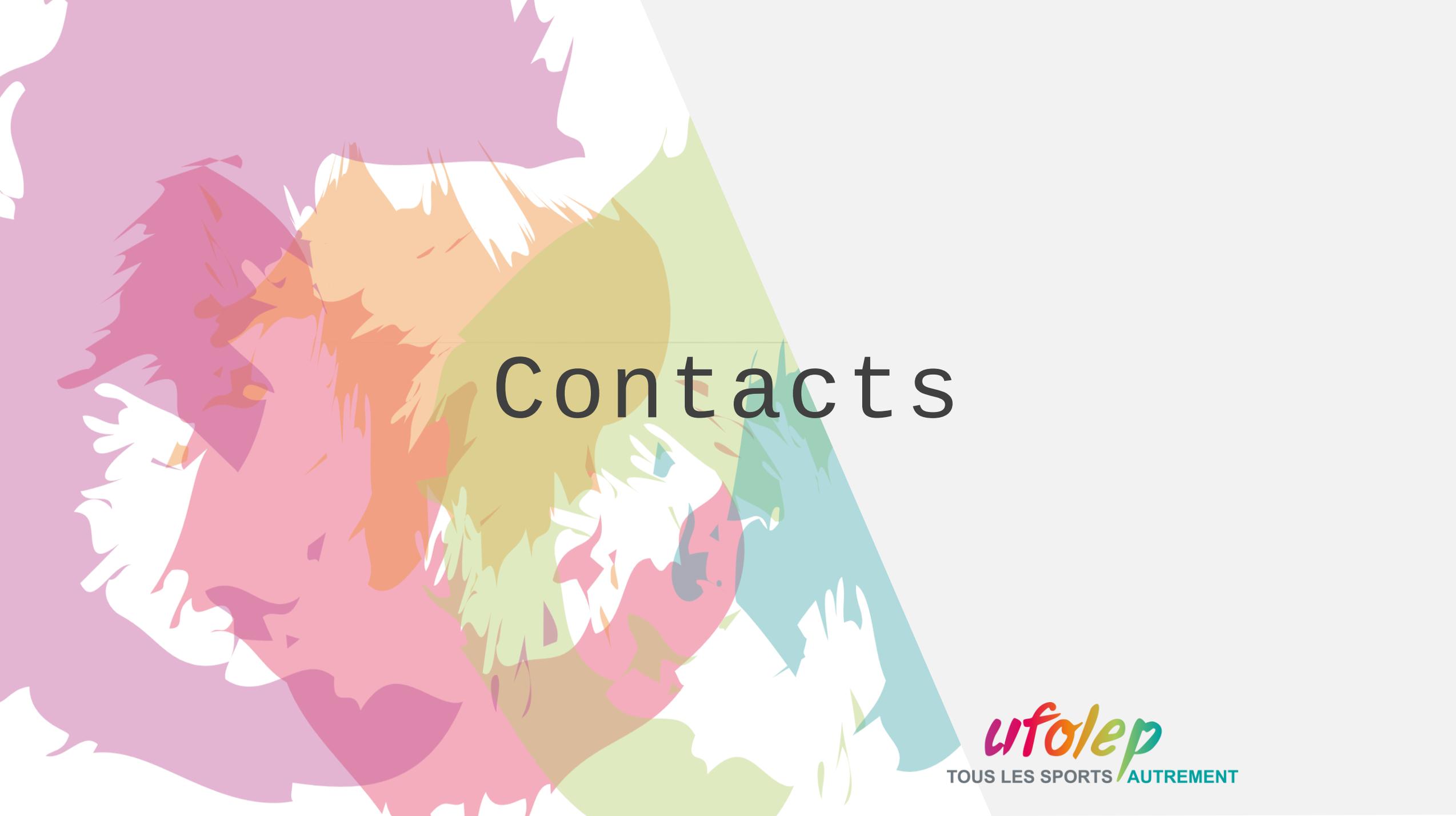


Automne

Mise en paiement  
des subventions



Eté



# Contacts

UFOLEP Bretagne

**Gaëlle Arzur** : Référente  
territoriale ANS

[Gaëlle.arzur@ufolepbretagne.org](mailto:Gaëlle.arzur@ufolepbretagne.org)

UFOLEP XXXX

**XXXXXXXX** : Référent.e  
territorial.e

22 XXXXX - [XXXXX@ufolep.org](mailto:XXXXX@ufolep.org)





# Informations complémentaires

Subvention Agence  
Nationale du Sport  
/ DRAJES

ANS emploi :  
aide pluri-  
annuelle :  
baisse du  
nombre de  
postes : 18  
évaluations sur

Savoir Nager

Violences

Sport santé

le et  
avoir Rouler  
à vélo  
passag  
29